



Association Loi 1901

Association 100 Toits Protection Animale

BP 33

07 67 68 81 39

84160 Cucuron

www.100toits.org



@Association.100toits

Facebook

CONTRAT FAMILLE D'ACCUEIL

Entre les sousignés :

L'Association 100 Toits, BP 33, 84160 Cucuron et

La famille d'accueil :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Numéro de pièce d'identité : _____

Délivrée le : _____ Préfecture : _____

Environnement de l'accueil :

Vous résidez en maison appartement avec jardin sans jardin

Vous vivez : seul(e) à deux à trois et + (si il y a des enfants, merci de préciser leur âge) : _____

Vous vivez déjà avec des animaux ? Non Oui : Précisez :

Chien(s) - nbre, sexe, age : _____

Chat(s) - nbre, sexe, age _____

Rongeur(s) _____ Reptiles _____ Oiseau(x) _____

Association 100 Toits — loi 1901. No de Siret : 53173674200010

Siège Social : BP 33, 37 Rue du Sus Pous 84160 Cucuron

Contrat Famille d'accueil :

Par ce contrat, les deux parties acceptent les conditions suivantes :

1. La FA s'engage à accueillir l'animal chez elle en qualité de famille d'accueil à son domicile et ce pour une période déterminée ou non. Elle reconnaît que l'animal continue d'appartenir à l'Association.
2. La FA s'engage auprès de l'Association à prendre soin de l'animal et à tenir ses vaccins à jour (l'original du carnet de santé sera remis à la famille d'accueil).
3. La FA s'engage à accepter qu'un (ou plusieurs) contrôle de courtoisie sont fait à son domicile.
4. La FA s'engage à ne pas vendre, donner ou faire adopter par un tiers l'animal sans l'accord préalable et obligatoire de l'Association.
5. LA FA s'engage à ne pas laisser dormir l'animal hors de son domicile ou en niche et ne doit pas le mettre à l'attache.
6. L'Association s'engage à trouver un adoptant dans les meilleurs délais pour l'animal.
7. L'Association s'engage à prendre en charge les frais vétérinaires si nécessaire.
8. L'Association s'engage à reprendre les animaux dans un délai décidé d'un commun accord entre les deux parties.

L'adoption :

Lorsqu'un adoptant définitif sera retenu par l'Association, la FA aura l'obligation de remettre l'animal à l'Association.

La FA reste cependant prioritaire si elle décide d'adopter l'animal et s'il s'avère qu'elle remplit les conditions nécessaires au bien-être de l'animal.

SIGNATURE DE La FA

avec la mention Lu et Approuvé

SIGNATURE DE L'ASSOCIATION

Date : _____

**Association 100 Toits
Protection Animale**

BP 33 84160 Cucuron

Fait en deux exemplaires originaux, à retourner au siège social de l'Association en vue de sa validation par les membres du bureau.

Association 100 Toits — loi 1901. No de Siret : 53173674200010

Siège Social : BP 33, 37 Rue de Sus Pous 84160 Cucuron

